
Adresse de la commune de Clamart (Paris) annonçant le don des hochets de la superstition et l'arsenal du fanatisme, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la commune de Clamart (Paris) annonçant le don des hochets de la superstition et l'arsenal du fanatisme, lors de la séance du 26 brumaire an II (16 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 324-325;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40595_t1_0324_0000_9;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Nous, plus raisonnables que le fou qui courrait d'or les prétendus saints et les prêtres, venons de restituer au trésor national ces richesses que Montmartel, banquier de Louis XV, avait acquises, comme on sait, en prêtant à l'Etat et à gros intérêts, les millions qu'il volait à l'Etat.

Les dépouilles de l'église de Brunoy sont apportées dans trois chariots, qui prennent la route de la Monnaie (*On applaudit.*)

Adresse de la commune de Grigny (1).

La commune de Grigny, département de Seine-et-Oise.

Extrait du registre populaire.

Citoyens,

Le zèle de l'amour pour la patrie nous conduit aujourd'hui au milieu des représentants du peuple, pour déposer sur le bureau national les vases et les ornements qui forment la modique richesse de notre fabrique pour le maintien de la République.

Veuillez, citoyens, nous satisfaire de votre agréable acceptation, nous reconnaissons qu'il n'y a point de culte plus agréable à la divinité que celui de la fraternité et l'humanité en se conformant à vivre sur le principe d'une loi juste et sage.

Adresse de la commune de Clamart (2).

La commune de Clamart, à la Convention nationale, en lui présentant la vaisselle servant au ci-devant culte catholique, dans son église.

Le sextidi, 26 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible.

Citoyens législateurs,

La commune de Clamart, l'une de celles qui composent le canton d'Issy-l'Union, département de Paris, se félicite de n'être pas la première qui vicine déposer aux pieds de la sagesse nationale les hochets de la superstition et l'arsenal du fanatisme.

Jusqu'ici, on avait un peu humilié les campagnes en se déifiant du bon esprit qui anime leurs habitants. On ne les croyait pas encore tout à fait mûrs pour les grands coups de la Révolution, et c'était pour eux peut-être que quelques abus n'étaient pas entièrement frappés. Cependant, depuis le premier instant où le charlatanisme religieux s'est vu forcé de confesser son crime, avec quelle généreuse émulation se précipitent-ils en foule pour abjurer,

devant vous, les erreurs de leur éducation et les longues sottises de leurs pères.

« Et nous aussi, nous aurons la gloire de partager le saint enthousiasme de la raison, et si nous avons été précédés dans cette lutte honorable, notre hommage n'en sera ni moins ardent, ni moins complet, ni moins pur.

« Législateurs, qu'avec ces brimborions sacrés, ces puérides pagodes, disparaissent pour jamais les arlequinades célestes qui ont stupéfié la plupart des hommes depuis dix-huit siècles; que la religion de la nature, cette religion simple, pure, universelle comme la lumière, prenne la place de cet amas de dogmes absurdes, de pratiques extravagantes, de contes ridicules qui dégradent la raison, étouffaient le jugement et pervertissaient les esprits. La justice, l'amour de ses semblables, la bienfaisance dans toutes les occasions de la vie, voilà quelle doit être la religion d'un vrai républicain; la loi, voilà son évangile; la patrie, voilà sa divinité; la liberté et l'égalité, voilà ses vertus; l'histoire des belles actions qui honorent l'Etat et l'humanité, voilà ses légendes.

« Régénérateurs de la France, vous êtes au plus beau moment de votre auguste mission. Frappez enfin, coupez par la racine un arbre qui n'a jamais porté que des poisons, qui a toujours été funeste aux peuples qui se sont placés sous ses rameaux et qui n'a été profitable qu'à ceux qui l'ont planté ou qui l'ont soutenu par leurs travaux perfides.

« Suivez-les de siècle en siècle, ces syco-phants adroits et cruels, et vous les verrez aller à la puissance par l'humilité; à la richesse par la pauvreté; à la férocité par la douceur; à l'intolérance la plus cruelle par la patience la plus servile. Ambassadeurs du ciel, ils s'annoncent au nom d'un Dieu dont le royaume n'est pas de ce monde, et ils envahissent le monde. Qui peut ignorer les saintes ruses de Bernard, la merveilleuse et productive discipline de Dominique l'encuirassé, et les pieuses intrigues de cet autre Dominique, père de la sainte inquisition? Et que dire, surtout depuis Constant jusqu'à Louis XIV, des modèles et des initiateurs de ces prétendus hommes de Dieu? Oui, l'enfer qu'ils avaient imaginé, l'enfer dont ils s'étaient emparés pour jeter la terreur dans les âmes et pour mieux dépouiller les corps, présente, dans leurs fables, un tissu d'horreurs moins affreux, un tableau moins révoltant, moins de fourberies, moins de crimes, que l'histoire des ministres du Dieu de paix et de charité.

« Législateurs, il est temps de regarder en face l'idole devant laquelle nous rampions dans la poussière; il est temps de faire cesser, dans l'Etat, cette redoutable corporation de tartufes, de prêtres gangrenés, que l'Assemblée Constituante voulut en vain organiser, que l'Assemblée législative ne put contenir, et dont beaucoup ne feignent aujourd'hui de chanter la palinodie que parce qu'ils sont poursuivis par la terreur de leurs forfaits. Ah! si vous vouliez aussi les ménager, n'en doutez pas, bientôt ils redeviendraient avides, vindicatifs et barbares, en recouvrant, sur la crédulité, leur antique ascendant.

« Plus de ministres, plus d'apôtres, plus de cultes privilégiés, que chacun adore l'Être suprême à sa manière, c'est un droit qu'il tient de la nature; mais décrétez enfin, qu'il n'y aura désormais d'autre culte public que celui

(1) Archives nationales, carton C 278, dossier 742.

(2) Archives nationales, carton C 278, dossier 742; Bulletin de la Convention du 7^e jour de la 3^e décade du 2^e mois de l'an II (dimanche 17 novembre 1793); Moniteur universel [n^o 61 du 1^{er} frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 246, col. 3].

de la justice, de la vérité et de la raison, et le prompt retour des bonnes mœurs couronnera vos travaux immortels (1).

« FILLASSIER, orateur de la députation ; DESPREY, notable ; DANIZELL ; Georges BRISART, trésorier ; GOGUE, maire ; MAUCHANT ; LÉPINE, municipal ; L. GENDRE, secrétaire-greffier. »

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Fillassier, ex-constituant et cultivateur, orateur de la commune de Clamart, prononce un discours énergique, dans lequel il retrace avec vérité les maux incalculables qu'ont faits aux nations ces hommes qui se disaient les dépositaires des volontés de l'Éternel.

La Convention ordonne l'insertion de ce discours au *Bulletin*.

Pétition de la commune d'Étiolle (3).

Pétition adressée à la Convention nationale.

« Citoyens représentants du peuple,

Les sans-culottes de la commune d'Étiolle, district de Corbeil, département de Seine-et-Oise, vous félicitent des sages lois que vous avez rendues, et vous invitent de rester à votre poste jusqu'à la paix. Les républicains français sont debout pour écraser tous les tyrans coalisés contre eux.

« Citoyens, nous ne venons point dans cette auguste enceinte pour vous faire un don, nous venons pour vous déposer une propriété nationale.

« Nous apportons donc un encensoir avec sa navette, une croix, un calice, une platine, deux burettes, un ciboire et un soleil, le tout en argent, qui avaient été confiés au citoyen Bin, ci-devant curé, excellent patriote, et qu'il a remis ainsi que ses lettres de prêtrise le 19 brumaire dans une assemblée générale à la maison commune et dans les mains de la municipalité, le tout servant au culte catholique.

« Nous devons vous faire observer que ledit citoyen Bin s'est toujours montré jusqu'à ce jour comme un bon et franc républicain; il se porterait volontiers à faire la remise de sa pension à la République, mais nous savons qu'il a bientôt soixante ans et que c'est la seule ressource qui lui reste. Enfin, représentants, ce républicain, connaissant l'abus d'un pareil culte, y renonce d'une voix unanime et vous dépose tous les vestiges de ce même culte sans aucune réserve, avec l'argenterie ci-dessous :

- « 1^o Des chandeliers de cuivre;
- « 2^o Toutes les chasubles et étoles de différentes couleurs;
- « 3^o Tous les chapes et devants d'autel;
- « 4^o Enfin tout le linge.

« Représentants, ce n'est point des messes que nous vous demandons, mais un bon instituteur républicain.

« Citoyens, les républicains de cette commune vous présentent leurs vœux, et vous demandent que vous leur accordiez de quoi faire une chambre commune dans une portion de leur église, c'est-à-dire l'endroit le plus convenable pour réunir en assemblée, le plus souvent possible, les sans-culottes de ladite commune, et le surplus de ladite église pour être annexé au presbytère et au clos y attenant qui contient 125 perches. Nous confions toutes nos demandes à votre sagesse, et nous espérons devoir tout attendre de vos soins obligeants.

« Salut et fraternité. »

(Suivent 19 signatures.)

Adresse de la commune de Pantin (1).

Le conseil municipal et général, la justice de paix, le comité de surveillance de la Société populaire de la commune de Pantin, au nom de leur commune entière, à la représentation nationale.

« Citoyens représentants,

« Enfin la raison a donc subjugué le fanatisme comme la liberté a fait de l'aristocratie; enfin les yeux se dessillent journellement sur l'imposture sacrée du prêtre qui, d'une main hypocrite et douceuse, savait nous dépouiller du prix de nos sueurs, en nous épouvantant de l'autre du glaive vengeur de la foi.

« Les habitants des grandes et des petites communes, pour ne plus dire, en vieux style, les villes et les campagnes, sont libres des préjugés de l'église, comme de l'accroissement de la monarchie. Partout on ne reconnaît plus que les sages lumières de la raison et l'empire flatteur de la liberté; les anciens temples d'erreur et d'hypocrisie sont devenus ceux de la vérité et de la fraternité; au lieu d'y entendre un hypocrite prêcher la foi, le peuple, par des discussions chaudes et patriotiques, s'y éclaire, et l'imposture des prêtres, comme la tyrannie des rois, y sont confondues, déjouées pour être enfin bannies du cœur de tout Français jaloux du bonheur de ses frères.

« En ce moment où dans toute l'étendue de la République les patriotes sont chaudement occupés à combattre ceux qui tiennent encore à tous ces brimborions d'église que nous apportons en offrande à la patrie, au nom de cette commune entière, nous croyons quatre choses essentielles à vous demander. Tout le peuple les demande journellement. D'elles dépendent la solidité du gouvernement, et la tranquillité de la République; déjà vous en avez décrété les principes.

« Premièrement, rester à votre poste, citoyens; Convention établie par le peuple, vous le lui devez, il a nommé une représentation de lui-même pour établir le gouvernement républicain, et le défendre contre tous ceux qui s'en déclareraient ennemis;

« Secondement, l'abolition de toute ostensibilité de culte particulier; que le seul public et civil soit celui de la liberté républicaine; que partout les arbres de la liberté, signe de la régénération des Français, soient substitués aux croix plantées par le mensonge et par l'erreur; que les restes des citoyens, qui ne doivent pas plus

(1) Applaudissements, d'après le *Moniteur universel* [n^o 61 du 1^{er} frimaire an II (jeudi 21 novembre 1793), p. 246, col. 3].

(2) *Moniteur universel* [n^o 58 du 28 brumaire an II (lundi 18 novembre 1793), p. 235, col. 3].

(3) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 742.

(1) *Archives nationales*, carton C 279, dossier 754